

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
BONNEFAMILLE

4.2.a. Document graphique du règlement

Echelle : 1/5.000e

Vu pour être annexé
à la délibération d'Arrêt
du projet de révision n° 1 du PLU
en date du 8 avril 2024.

Le Maire,
André QUEMIN



LES ZONES ET LES SECTEURS

OA Limite de zone
Secteur concerné par des Orientations
d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES
Ua Zone agglomérée dense
Ub Zone agglomérée d'extension
Uc Zone de plus faible densité
Ug Zone liée à de l'hébergement touristique
Uh Zone de faible densité
(gestion du bâti existant)
Ui Zone d'activités économiques
Uia Zone d'activités économiques

ZONES A URBANISER
AU Zone d'urbanisation future
AUA Zone à aménager
à vocation principale d'habitat

ZONES AGRICOLES
A Zone agricole
Ac Zone pour local chasse
An Zone agricole à enjeux naturel et paysager
AL Secteur d'implantation des pylônes

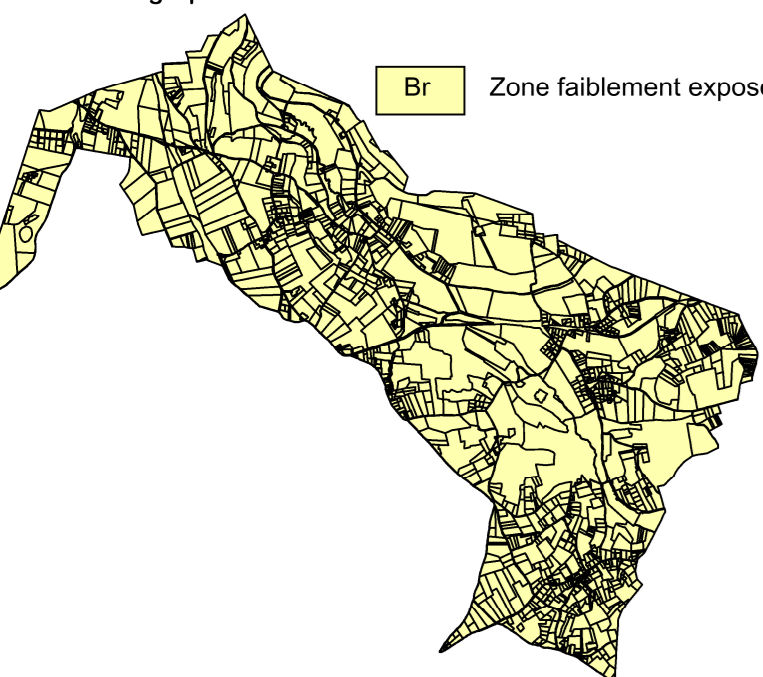
ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
N Zone naturelle protégée
Ne Zone naturelle de sport et loisirs
Nt Secteur d'implantation des pylônes

SECTEURS DE RISQUES NATURELS cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Traduction de la carte des aléas
Secteur "inconstructible
sauf exceptions" (R)
Secteur "constructible
sous conditions spéciales" (B)
RC RCn Risque de crue rapide des rivières
RG Risque de glissement de terrain
RV2 Risque de ravinement et ruissellement sur versant

Bc1 Risque de crue rapide des rivières
Bt1 Bt2 Risque d'inondations de pied de versant
Bq Risque de glissement de terrain
Bv1 Risque de ravinement et ruissellement sur versant

Risque de retrait-gonflement des sols argileux "Br"
issus de la cartographie du BRGM



SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

**Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
pour l'établissement TOTAL Raffinage France.**

Zs Zone d'intérêt scientifique

Risques liés à la canalisation de transport de gaz
Canalisation
Zones de dangers (SUP1 : 390 mètres, SUP2 et 3 : 5 mètres)

Risques liés aux trois canalisations de transport
d'hydrocarbures liquides
Exploitation Société Pipeline Sud-Européen (SPSE)
Canalisations PL1, PL2 et PL3
Zones de dangers (SUP1 : 155 mètres,
SUP2 : 15 mètres, SUP3 : 10 mètres)

Risques liés aux trois canalisations de transport
d'hydrocarbures liquides
Exploitation Société Pipeline Sud-Européen (SPSE)
Canalisations PL1, PL2 et PL3
Zones de dangers (SUP1 : 155 mètres,
SUP2 : 15 mètres, SUP3 : 10 mètres)


SECTEURS DE NUISANCES SONORES AERIENNES
cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)

Secteur correspondant à la zone C du plan d'exposition
au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

Secteur correspondant à la zone D du plan d'exposition
au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

Secteur correspondant à la zone C du plan d'exposition
au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry

Secteur correspondant à la zone D du plan d'exposition
au bruit de l'aérodrome de Lyon - Saint-Exupéry



SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL cf. Titre II, Chapitre IV du Règlement (pièce 4.1)

Espace Boisé Classé
Elément naturel Remarquable du Paysage
Zs Zone d'intérêt scientifique

Zh Zone humide
Cc Corridor écologique

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

Secteur soumis à la démolition
du bâtiment
Zone non aedificandi

AUTRES INFORMATIONS

Secteur de nuisances sonores liées aux
infrastructures de transports terrestres
(se référer à l'arrêté préfectoral
n° DDDP-IC-2019-03-32 en date du
25 mars 2019, annexé au PLU)

Secteur d'information sur les Sols
(SIS n° 368501774)
(se référer à l'arrêté préfectoral
n° DDDP-IC-2019-03-32 en date du
25 mars 2019, annexé au PLU)

Périphérie de 500 mètres de
Protection du Monument Historique

Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole
(reculé à respecter)

Voie ferrée Lyon-Grenoble

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Emplacement réservé ① Numéro de l'opération

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° de l'emplacement	Objet	Superficie	Bénéficiaire
1	Aménagement de la RD 75 et du carrefour avec la route de Ponas	497 m²	Commune
2	Elargissement de la route de Ponas	142 m²	Commune
3	Extension du cimetière	1 600 m²	Commune
4	Aménagement du carrefour VC1VC10	100 m²	Commune
5	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales	1 355 m²	Commune
6	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales	1 591 m²	Commune
7	Aménagement de conteneurs enterrés pour ordures ménagères	45 m²	Commune
8	Plantation de haie	284 m²	Commune
9	Plantation de haie rue du Puits	73 m²	Commune
10	Plantation de haie route de Ponas	576 m²	Commune
11	Plantation de haie chemin du Triévoz Gillet	388 m²	Commune
12	Plantation de haie chemin de Comberousse	469 m²	Commune